Votre N° de dossier :

1067767

Bien immobilier expertisé : 1 ROUTE DE LA VALLEE D AURE

65240 GUCHEN

Lot(s):

Références cadastrales : Section cadastrale N,

Parcelle numéro 468,

Appartenant à : M. ou Mme DUBERNARD Aain
1 ROUTE DE LA VALLEE D AURE

1 ROUTE DE LA VALLEE D 65240 GUCHEN

Visite effectuée le : 12/02/2019

Nature / état de l'immeuble :





LA SYNTHESE DES CONCLUSIONS

IMPORTANT : Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet

termites

Diagnostic TERMITES (DDT page 4)
Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.

Diagnostic de Performance Energetique (DDT page 17)

Consommation énergétique

Emission de GES



SAS ALLODIAGNOSTIC au capital de 6950495€ - RCS 505037044 — siège administratif 53200 Château-Gontier



A QUOI SERT CE DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES ?

Vous êtes le propriétaire du bien immobilier cité objet de ce dossier et vous souhaitez le vendre ou le mettre en location. Pour cela, la législation française en vigueur vous demande de faire réaliser un certain nombre de diagnostics immobiliers sur le bien afin d'informer au mieux le futur acquéreur ou locataire. Conservez ce dossier précieusement : vous devrez le joindre au futur acte de vente ou en faire une copie pour l'annexer au bail de location.

Ces diagnostics sont définis par la loi selon le projet (de vente ou location), la date du permis de construire de votre bien, sa nature (maison individuelle, appartement, local commercial...), sa localisation et son équipement intérieur. Ils ont pour objectifs principaux :

- le bien-être des occupants (diagnostics Plomb, Amiante, Surface habitable, Loi Carrez)
- la **sécurité du bien immobilier** (diagnostics Gaz, Electricité, Termites)
- et la protection de l'environnement (DPE)!

Pour en savoir plus, téléchargez gratuitement les fiches pratiques des diagnostics sur notre site www.allodiagnostic.fr!



PAR QUI ONT ETE REALISES VOS DIAGNOSTICS?

Ces diagnostics doivent être réalisés par un diagnostiqueur certifié par un organisme accrédité COFRAC. Dans le cas de ce dossier, il s'agit de :



Yannick LOUBEAU
ALLODIAGNOSTIC
BIGORRE

06 89 90 73 77

Certification n° CPDI 0285 Décernée par : ICERT

Vérifiez vous-même sur Internet la certification de notre diagnostiqueur!

3 rue Bonado 64000 PAU - Tél : 09 70 69 08 17 - Fax : 05 62 337 300 SAS au capital de 6 990 495 € - RCS PARIS 505 037 044 - RC professionnelle AXA n° 3912280604 & 3912431104

Vérifiez vous-même sur Internet la certification de notre diagnostiqueur ! Coordonnées : www.icert.fr



Assurance RC professionnelle: AXA n° 3912280604

No 1



ATTESTATION D'INDEPENDANCE ET DE MOYENS

Je, soussigné Edouard CARVALLO, Président du groupe ALLO DIAGNOSTIC, ayant son siège social à MONTROUGE (92120), 62 B Avenue Henri Ginoux, atteste sur l'honneur que la société répond en tous points aux exigences définies par les articles L 271-6 et R 271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Ainsi, la société ALLO DIAGNOSTIC n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni vis-à-vis du propriétaire (ou de son mandataire) faisant appel à elle, ni vis-à-vis d'une quelconque entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il est demandé d'établir l'un des documents constituant le Dossier de Diagnostics Techniques.

La société ALLO DIAGNOSTIC est titulaire d'un contrat d'assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité liée à ses interventions (RC professionnelle souscrite auprès de la société d'assurance AXA, sous les polices numérotées 3912280604 et 3912431104).

Enfin, la société ALLO DIAGNOSTIC dispose de tous les moyens matériels et en personnel nécessaire à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostics Techniques.

Fait à Paris, Le 2 janvier 2019

Siège social : 62bis Avenue Henri Ginoux 92120 Montrouge Siège administratif : Parc Saint Fiacre 53200 Château-Gontier











M. ou Mme DUBERNARD Aain

1 ROUTE DE LA VALLEE D AURE
65240 GUCHEN

N° de dossier : 1067767

Date de réalisation: 12/02/2019

CONCLUSION:

Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.



1 ROUTE DE LA VALLEE D AURE N° de dossier: 1067767 / Rapport du: 13/02/2019 Dossier Termites - Page 2 sur 13



ÉTAT DU BÂTIMENT RELATIF À LA PRÉSENCE DE TERMITES

Code de la Construction et de l'Habitation, art. L 133-6 & R 271-5 - Arrêté du 7 mars 2012 – Norme NF P P03-201 (mars 2012)

V2017-01-06

Bien objet de la mission :

1 ROUTE DE LA VALLEE D AURE

65240 GUCHEN

Références Cadastrales

Section cadastrale N, Parcelle numéro

468,

Néant

Lot(s)

07/02/2019 Expertise demandée le Visite effectuée le 12/02/2019

Durée du repérage

Arrêté préfectoral

Propriétaire M. ou Mme DUBERNARD Aain 1 ROUTE DE LA VALLEE D AURE

65240 GUCHEN

Diagnostiqueur Certifié par

I.Cert N° de certification **CPDI 0285** Date d'obtention 23/07/2017

Donneur d'ordre (si différent du propriétaire)

M. ou Mme DUBERNARD Alain Qualité

Adresse

1 ROUTE DE LA VALLEE D AURE, **65240 GUCHEN**

Compagnie d'assurance

N° de police

AXA 3912280604

Yannick LOUBEAU

Date de validité 01/01/2020



Yannick LOUBEAU ALLODIAGNOSTIC BIGORRE 06 89 90 73 77

Certification n° CPDI 0285 Décernée par : ICERT

Vérifiez vous-même sur Internet la certification de notre diagnostiqueur!

réinventons / notre métier



3 rue Bonado 64000 PAU - Tél : 09 70 69 08 17 - Fax : 05 62 337 300

SAS au capital de 6 990 495 € - RCS PARIS 505 037 044 - RC professionnelle AXA n° 3912280604 & 3912431104

CONCLUSION:

Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par I.Cert. N° de certification CPDI 0285 délivré le 23/07/2017 et expirant le 22/07/2022.

Fait à TARBES SEMEAC, le 12/02/2019

Par: Yannick LOUBEAU





1 ROUTE DE LA VALLEE D AURE N° de dossier : 1067767 / Rapport du : 13/02/2019 Dossier Termites - Page **3** sur **13**



1 - CONCLUSIONS DETAILLEES

DESCRIPTION GENERALE DES PIECES VISITEES :

Etage	Piece	Sol	Mur	Plafond
Rez de chaussée	Entrée	Carrelage	peinture et enduit	Peinture
	Cuisine	Carrelage	Faïence+Peinture	Peinture
	Dégagement	Parquet	Peinture et enduit	Peinture
	WC 1	Carrelage	Faïence+Peinture	Peinture
	Chambre 1	Parquet flottant	Peinture et enduit	Peinture
1er étage	Chambre 2	Parquet flottant	Peinture et enduit	Peinture
	Chambre 3	Parquet flottant	Peinture et enduit	Peinture
	Chambre 4	Parquet flottant	Peinture et enduit	Peinture
	Chambre 5	Parquet flottant	Peinture et enduit	Peinture
	Chambre 6	Parquet flottant	Peinture et enduit	Peinture
	Chambre 7	Parquet flottant	Peinture et enduit	Peinture
Rez de chaussée	Salle d'eau 1	Carrelage	Faïence+Peinture	Peinture
1er étage	Salle de bains WC	Carrelage	Faïence+Peinture	Peinture
	Salle d'eau 3	Carrelage	Faïence+Peinture	Peinture
	Salle d'eau 4	Carrelage	Faïence+Peinture	Peinture
	Salle d'eau 5	Carrelage	Faïence+Peinture	Peinture
	Salle d'eau 6	Carrelage	Faïence+Peinture	Peinture
	Salle d'eau 7	Carrelage	Faïence+Peinture	Peinture
Rez de chaussée	WC 2	Carrelage	Faïence+Peinture	Peinture
1er étage	WC 3	Carrelage	Faïence+Peinture	Peinture
	WC 4	Carrelage	Faïence+Peinture	Peinture
	WC 5	Carrelage	Faïence+Peinture	Peinture
	WC 6	Carrelage	Faïence+Peinture	Peinture
	WC 7	Carrelage	Faïence+Peinture	Peinture
Rez de chaussée	Salon	Parquet	Peinture et enduit	Peinture
	Chaufferie	Carrelage	Peinture	Peinture
	Salle à manger	Carrelage	Peinture et enduit	Peinture
1er étage	Palier	Parquet	Peinture et enduit	Peinture
J	Rangement	Parquet	Peinture et enduit	Peinture
	Couloir	Parquet	Peinture et enduit	Peinture
	Lingerie	Parquet	Peinture et enduit	Peinture
	Balcon	Bois	Enduit	Bois
2ème étage	Combles chambre 2	Bois et isolant	Brut	Charpente et toiture
	Combles maison	Ciment	Placoplâtre	Placoplâtre
Annexes	Porche	Ciment	Enduit	Lambris
	Remise 1	Ciment	Enduit	Charpente et toiture
	Remise 2	Ciment	Brut et enduit	Charpente et toiture
	Remise 3	Ciment	Brut et enduit	Charpente et toiture
Extérieur	Façade		Enduit	
	Toiture			Ardoises naturel
	Jardin	Sans objet		

BATIMENTS ET/OU PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUME) NON VISITEES ET JUSTIFICATION:

Néant

Des investigations complémentaires devront être réalisées sur ces éléments non inspectés afin de compléter le repérage.





1 ROUTE DE LA VALLEE D AURE

N° de dossier : 1067767 / Rapport du : 13/02/2019

Dossier Termites - Page 4 sur 13



OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS EXAMINES:

Identification des bâtiment et parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestsé par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Rez de chaussée	
Entrée	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termite
	Mur - peinture et enduit	Absence d'indices d'infestation de termite
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termite
Cuisine	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termite
	Mur - Faïence+Peinture	Absence d'indices d'infestation de termite
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termite
Dégagement	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termit
	Mur - Peinture et enduit	Absence d'indices d'infestation de termit
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termit
WC 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termit
	Mur - Faïence+Peinture	Absence d'indices d'infestation de termit
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termit
Chambre 1	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termit
	Mur - Peinture et enduit	Absence d'indices d'infestation de termit
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termit
Salle d'eau 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termit
	Mur - Faïence+Peinture	Absence d'indices d'infestation de termit
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termit
Salon	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termit
	Mur - Peinture et enduit	Absence d'indices d'infestation de termit
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termit
Chaufferie	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termit
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termit
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termit
WC 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termit
	Mur - Faïence+Peinture	Absence d'indices d'infestation de termit
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termit
Salle à manger	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termit
	Mur - Peinture et enduit	Absence d'indices d'infestation de termit
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termit
	1er étage	
Palier	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termit
	Mur - Peinture et enduit	Absence d'indices d'infestation de termit
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termit
Chambre 2	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termit
	Mur - Peinture et enduit	Absence d'indices d'infestation de termit
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termit
Salle de bains WC	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termit
	Mur - Faïence+Peinture	Absence d'indices d'infestation de termit
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termit
Rangement	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termit
	Mur - Peinture et enduit	Absence d'indices d'infestation de termit
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termit
Couloir	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termit
	Mur - Peinture et enduit	Absence d'indices d'infestation de termit
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termit
Chambre 3	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termit
	Mur - Peinture et enduit	Absence d'indices d'infestation de termit





1 ROUTE DE LA VALLEE D AURE N° de dossier : 1067767 / Rapport du : 13/02/2019 Dossier Termites - Page **5** sur **13**



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
WC 3	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Faïence+Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau 3	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Faïence+Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 4	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture et enduit	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
WC 4	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Faïence+Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau 4	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Faïence+Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Lingerie	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture et enduit	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 5	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture et enduit	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
WC 5	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Faïence+Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau 5	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Salic a caa 5	Mur - Faïence+Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 6	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
chambre o	Mur - Peinture et enduit	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
WC 6	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
WCO	Mur - Faïence+Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
Salla d'agus C		
Salle d'eau 6	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Faïence+Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dalaan	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Balcon	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 7	Sol - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture et enduit	Absence d'indices d'infestation de termites
0 !! !! -	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau 7	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Faïence+Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
WC 7	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Faïence+Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	2ème étage	_
Combles chambre 2	Sol - Bois et isolant	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Charpente et toiture	Absence d'indices d'infestation de termites



1 ROUTE DE LA VALLEE D AURE N° de dossier : 1067767 / Rapport du : 13/02/2019 Dossier Termites - Page 6 sur 13



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Combles maison	Sol - Ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Placoplâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Placoplâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Annexes	
Porche	Sol - Ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Lambris	Absence d'indices d'infestation de termites
Remise 1	Sol - Ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Charpente et toiture	Absence d'indices d'infestation de termites
Remise 2	Sol - Ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Brut et enduit	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Charpente et toiture	Absence d'indices d'infestation de termites
Remise 3	Sol - Ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Brut et enduit	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Charpente et toiture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Extérieur	
Façade	Mur - Enduit	Absence d'indices d'infestation de termites
Toiture	Plafond - Ardoises naturelles	Absence d'indices d'infestation de termites
Jardin	Sol - Sans objet Absence d'indices d'infestation	

- (1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
- (2) Identifier notamment: ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...
- (3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

Parties extérieures du bâtiments visités	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Néant	-	-

OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS NON EXAMINES ET JUSTIFICATION :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Néant	-	



conformité sécurité

1 ROUTE DE LA VALLEE D AURE N° de dossier: 1067767 / Rapport du: 13/02/2019 Dossier Termites - Page 7 sur 13



Nota: ADX Groupe s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

Nota: Seules les parties ou pièces mentionnées explicitement plus haut ont été visitées.

- Les indications concernant le bien (constitution, situation, références cadastrales, n° les lots, propriétaire...) nous ont été communiquées oralement par le mandataire, propriétaire, agence ou étude notariale.
- Ce constat sera nul de plein droit, quel que soit le bénéficiaire, s'il est procédé à des interventions ou modifications substantielles de nature à modifier le constat établi (travaux, dépose de revêtements, etc.).
- Notre société n'exerce aucune activité de traitement préventif, curatif ou d'entretien de lutte contre les agents de dégradation biologique des bois mis en œuvre.
- Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Nous vous rappelons que ce diagnostic consiste exclusivement en la recherche des termites dans le bâti et aux alentours du bâti (10m), à l'exclusion de tout autre parasite du bois. La recherche élargie aux différents parasites (insectes xylophages, à larves xylophages et champignons lignivores) est une mission complémentaire et différente (« l'Etat parasitaire », ou Constat de l'état parasitaire dans les immeubles bâtis et non bâtis, définie par la norme NF P03-200), qui ne fait en aucun cas l'objet du présent rapport.

Selon les termes du décret n°2006-1653 du 21 décembre 2006 et de la norme NF XP P03 201, le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission ; il doit dater de moins de six mois pour pouvoir être annexé à la promesse de vente ou à l'acte authentique

CONSTATATIONS DIVERSES:

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Néant	-	-

Note: Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles Nota 1: L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 2: Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par I.Cert Parc Edonia - Bâtiment G Rue de la Terre Victoria 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)

COMMENTAIRES:

Néant



conformité sécurité

1 ROUTE DE LA VALLEE D AURE N° de dossier : 1067767 / Rapport du : 13/02/2019 Dossier Termites - Page **8** sur **13**



2 – METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC

Le but de la mission est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Il ne porte que sur les éléments (bois) visibles et accessibles lors du passage de notre technicien.

Ce contrôle est réalisé par examen visuel et, si besoin est, sondage ou martèlement des bois. Il n'est pas destructif et ne comporte aucun démontage complexe.

Tous les éléments, ouvrages ou parties d'ouvrage susceptibles d'être infestés et accessibles lors de l'expertise sont contrôlés : plinthes, planchers, bâtis de portes et de fenêtre, charpentes, etc.

Il est donc de la responsabilité du propriétaire ou de son mandataire de procéder aux démontages ou sondages destructifs ponctuels nécessaires, le cas échéant, pour vérifier l'étendue des infestations, et ce de préférence avant notre visite.

Cette recherche ne comporte aucune destruction ni démontage complexe, à l'exception du soulèvement des plaques de faux-plafonds ou trappes de visite. Par conséquent, notre responsabilité ne saurait être engagée dans le cas d'une découverte ultérieure d'agents de dégradation biologique du bois dans les endroits non accessibles ou hermétiquement clos lors de notre visite (ossatures en bois cachées par des contre-cloisons, planchers recouverts, face intérieure des parquets, menuiseries peintes pour lesquelles le propriétaire ou le mandataire nous interdit de procéder à un sondage, etc.).

IMPORTANT:

« L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux, même s'il y a eu bûchage (enlèvement de matière, afin de vérifier jusqu'où s'est répandue l'attaque). L'intérêt étant de signaler l'état défectueux par la présence ou l'absence d'agents de dégradation biologiques du bois dans l'immeuble, d'établir un rapport de constat de l'état parasitaire d'un immeuble bâti ou non bâti »

Il ne nous est donc pas possible de porter un jugement quant à la résistance des matériaux infestés, notamment dans le cas des charpentes. Seul, un homme de l'art serait apte à en évaluer l'affaiblissement et à déterminer la nécessité ou non de consolider ou de remplacer les parties atteintes.

<u>Moyens d'investigation</u>: Inspection visuelle (avec lampe et loupe si besoin) et poinçonnage, à l'exclusion de tout autre appareillage. Tous nos diagnostiqueurs sont équipés du matériel nécessaire à la bonne pratique de leur activité (échelle de 3m, EPI, outillage léger, etc.)



1 ROUTE DE LA VALLEE D AURE N° de dossier : 1067767 / Rapport du : 13/02/2019 Dossier Termites - Page **9** sur **13**



3 – Informations generales

Généralités

conformité sécurité

Les termites sont des insectes sociaux. En France métropolitaine et dans les DOM, les zones contaminées ou susceptibles de l'être font l'objet de mesures réglementaires (arrêtés préfectoraux et/ou municipaux).

Il existe des cartes précisant les départements soumis à arrêtés préfectoraux ainsi que les zones contaminées (Observatoire national à consulter sur le site www.termite.com.fr)

Dans les DOM, il est fréquent que des espèces différentes attaquent la même construction.

Termites présents en France métropolitaine

Termites souterrains

À ce jour, en France métropolitaine, cinq espèces de termites souterrains sont identifiées :

- Reticulitermes santonensis
- o Reticulitermes lucifugus
- Reticulitermes banyulensis
- o Reticulitermes grassei
- o Reticulitermes urbis

L'infestation d'un bâtiment débute le plus souvent à partir de ses assises, caves, sous-sols, sols, vides sanitaires, mitoyennetés, et d'une manière générale de tout contact avec la terre. Lors de la réalisation d'un état relatif à la présence de termites, une attention toute particulière doit être portée à l'examen de ces zones.

Les termites progressent du sol vers les niveaux supérieurs. Il est rare que la charpente d'un immeuble isolé soit attaquée par des termites s'il n'y a pas d'infestation ailleurs dans le bâtiment en particulier dans les niveaux inférieurs.

Termites dits de bois sec

L'espèce Kalotermes flavicolis est présente dans le sud de la France métropolitaine principalement sur le pourtour méditerranéen.

Fréquente dans les jardins, sur les arbres fruitiers, dans les espaces verts et dans les vignes, cette espèce ne provoque qu'exceptionnellement des dégâts dans les lieux habités.

Si c'est le cas, les dégradations sont très localisées.

En cas d'infestation de l'immeuble par les termites

Une déclaration doit être adressée par l'occupant ou, à défaut, par le propriétaire, au maire de la commune du lieu de situation de l'immeuble.

Cette déclaration doit être envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception ou bien déposée contre décharge en mairie.

Datée et signée, elle précise l'identité du déclarant et les éléments d'identification de l'immeuble (adresse, références cadastrales, etc.) et mentionne les indices révélateurs de la présence de termites : à cette fin, le présent rapport peut y être annexé.

(Articles L. 133-4 et R. 133-3 du Code de la construction et de l'habitation)



1 ROUTE DE LA VALLEE D AURE N° de dossier : 1067767 / Rapport du : 13/02/2019 Dossier Termites - Page 10 sur 13



ANNEXE - PLANS CROQUIS

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.



1 ROUTE DE LA VALLEE D AURE N° de dossier : 1067767 / Rapport du : 13/02/2019 Dossier Termites - Page 11 sur 13



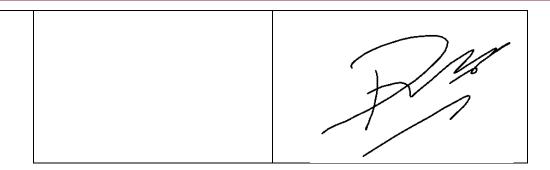
Contrat de mission

Rendez-vous: mardi 12 fevrier Expertises: TERM	2019 MITE + DPE + ERP		Numéro de mission : 1067767	
Contact sur site : Sur place avec donne	eur d'ordre			
Objet de la mission :				
Dossier Technique Amiante	☐ Métrage (Loi Carrez)	☐ Diagnosti	c électricité 🔲 ERNMT	
☐ Diag amiante avant-vente	☐ Métrage (Loi Boutin)	☐ Diagnosti	Technique (SRU)	
☐ Dossier amiante Parties Privatives	\square Diagnostic plomb (CREP) 🗷 DPE		
☐ Diag amiante avant travaux	☐ Diagnostic plomb (DRIP	P) 🗖 Prêt à tau	x zéro	
☐ Diag amiante avant démolition	☐ Diag Assainissement	☐ Etat des	ieux (Loi Scellier)	
■ Diagnostic Termite	☐ Sécurité piscines	☐ Accessibi	ité Handicapés	
☐ Etat parasitaire	☐ Diagnostic gaz	☐ Plomb dans l'eau		
Bien concerné :				
1 ROUTE DE LA VALLEE D AURE, 6	5240 GUCHEN			
Surface : Bâtiment : Ref. cadastrales : N Date : Chauffage :	Surface exacte: Etage: N° des lots: Type de bien: Habitation (maison individuelle)	<u>Digicode :</u> <u>N° appart. :</u> <u>Année de cons</u> Type de missic	ruction : ACTUEL (1er juillet 1997 - 1er juillet 2007) n :	
Annexes: 3 ABRIS		L		
Remarques: ND - 07/02 MAIL PAS DE COPRO CHEQUE SUR PLACE				
Donneur d'ordre		Prescripteur		
- M. ou Mme DUBERNARD Alain 1 ROUTE DE LA VALLEE D AURE 65240 GUCHEN 06 31 96 19 70 - 06 88 75 85 43				
Propriétaire M. ou Mme DUBERNARD Aain		Facturation M. ou Mme DUBERNARD	Main	
1 ROUTE DE LA VALLEE D AURE		1 ROUTE DE LA VALLEE I		
65240 GUCHEN 06 31 96 19 70 - 06 88 75 85 43		65240 GUCHEN		
edubernard53@orange.fr				
Destinataire rapport :	Autre: non			
Le donneur d'ordre reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente annexées et donne ordre à le groupe ADX Groupe d'effectuer les expertises décrites ci-dessus sur le bien désigné ci-dessus, pour un montant forfaitaire de 297,00 €. Ce prix pourra être révisé en fonction de la surface réelle constatée lors de l'expertise du bien. Le donneur d'ordre autorise le groupe ADX Groupe à effectuer la recherche d'amiante sur les échantillons prélevés, le cas échéant (chaque analyse sera facturée 80.00 € TTC). L'accès total au bien concerné, à ses dépendances et aux différents éléments de la construction objets de la mission doivent être assurés préalablement à notre intervention (pièces vides, boiseries dégagées et accessibles, trappes ouvertes, etc.) Les modalités de paiement sont : sur place à l'expert, à la fin de la mission ; à réception de la facture, avec un supplément de 3.00 € TTC (frais de gestion) ; en domiciliant la facture à l'étude notariale, avec des frais de dossier de 62.80 € TTC (sauf si la demande émane de l'étude notariale elle-même) Les rapports d'expertise seront envoyés au client sous 24 heures ouvrées après la réalisation de l'intervention de l'expert (sauf en cas d'envoi d'analyses au laboratoire), et ce dès obtention de la garantie du paiement.				
Fait à GUCHEN, le 13/02/2019	Signature du diagnost	iqueur:	Signature du client:	
	SAS Allodi agnosti Pare Saint Flacte,	agnostic Superadinistratif: Superadinistrati		



1 ROUTE DE LA VALLEE D AURE N° de dossier : 1067767 / Rapport du : 13/02/2019 Dossier Termites - Page **12** sur **13**





conformité sécurité

1 ROUTE DE LA VALLEE D AURE

N° de dossier : 1067767 / Rapport du : 13/02/2019

Dossier Termites - Page 13 sur 13



CONDITIONS GENERALES DE SERVICE

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre le groupe ADX Groupe et le Client. La société ALLODIAGNOSTIC, société par actions simplifiée, au capital de 6,990.495,00 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 505 037 044, dont le siège social est situé 37 rue de la Victoire, 75009 PARIS, qui par l'intermédiaire de son site www.adxgroupe.com exerce une activité de vente et fourniture de prestations de service à distance au sens des dispositions des articles L 121-16 et suivants du Code de la consommation, ci-après désignée « le Vendeur ». Le client est toute personne physique ou toute personne morale, prise en la personne de son représentant, professionnel ou particulier, qui décide d'acquérir les services proposés par ADX Groupe. Il déclare jouir de la capacité et des pouvoirs nécessaires pour conclure le présent contrat.

1. DISPOSITIONS GENERALES

1-1 ACCEPTATION

Le client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales avant de passer commande et les avoir acceptées expressément sans réserves. Le client dispose de la faculté de sauvegarder et d'éditer les présentes conditions générales en utilisant les fonctionnalités standards de son navigateur ou ordinateur.

1-2 DOMAINE D'APPLICATION

Les présentes dispositions sont uniquement applicables aux services effectués et facturés aux Clients établis en France métropolitaine. le groupe ADX Groupe agit exclusivement dans le cadre des diagnostics techniques prescrits par les articles L.271-6 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation

2. CONCLUSION DU CONTRAT

2-1 DEVIS PREALABLE

A la demande du client et suivant les indications fournies par lui, ADX Groupe établit gratuitement et préalablement à la conclusion du contrat un devis qui comprend le descriptif de la prestation demandée. Tout devis est valable deux mois à compter de sa date d'émission.

2-2 CONTENU DU CONTRAT

Le contrat est formé par les documents suivants :

- La commande ;
- Les conditions générales en vigueur au jour de la commande.

2-3 CARACTERE DEFINITIF DE LA COMMANDE

Toute commande constitue une vente ferme et définitive. Dans l'hypothèse de l'émission d'un devis préalable, la commande est ferme et définitive dès lors que le devis est accepté par le Client. En cas de vente à distance, l'acceptation du contrat s'effectue par le « double clic », lequel constitue une signature électronique qui a la même valeur qu'une signature manuscrite. 2-4 DROIT DE RETRACTATION Toutefois lorsque le client est un consommateur non professionnel, il dispose d'un délai de sept jours francs à compter de l'acceptation de l'offre pour exercer son droit de rétractation. Ce délai est porté à quatorze jours en cas de commande par le biais du site www.adxgroupe.com. Le droit de rétractation doit être exercé au moyen de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : ADX GRoupe - Parc Saint Fiacre - 53200 Château-Gontier, le cachet de la poste faisant foi. Lorsque le droit de rétractation est exercé. ADX Groupe s'engage à rembourser le client au plus tard dans les trente jours suivant la date à laquelle le droit de rétractation a été exercé. Le droit de rétractation ne peut pas être exercé si le client a demandé à ce que la prestation de service soit débutée ou fournie avant l'expiration du délai de sept jours conformément aux dispositions de l'article L121-20-2 du Code de la consommation.

3. MODIFICATION DU CONTRAT

Toute modification d'une commande du fait du Client (soit par suite d'ajouts ou de retraits de prestations, soit par suite d'erreur dans les indications données à ADX Groupe) peut entrainer une facturation complémentaire.

Le Client peut modifier la date et l'heure du rendez-vous jusqu'à 24 heures avant la date et l'heure prévues au contrat, sans aucun frais. En cas de commande par le biais du site www.adxgroue.com, le tarif de la commande pourra être ajusté par rapport au prix de vente affiché sur le

En cas de modification dans les 24h précédant le rendez-vous du fait du Client, le groupe ADX Groupe facturera au Client la

somme de 50 euros TTC au titre des frais administratifs engendrés

4. EXECUTION DU CONTRAT

4-1 OBLIGATIONS D'ALLODIAGNOSTIC

ADX Groupe fournit la prestation de service commandée à la date mentionnée sur le bon de commande. En cas d'indisponibilité du service commandé, le client sera informé de cette indisponibilité et se verra proposer d'autres dates. Le client peut à sa demande, être remboursé au plus tard dans les trente jours du paiement des sommes qu'il a versées si les nouvelles dates proposées ne lui conviennent pas.

En outre, ADX Groupe se réserve le droit de refuser d'honorer une commande relative aux établissements qui présenteraient un danger et pour lesquels le Client ne consentirait pas à prendre les mesures de sécurité recommandées par ADX Groupe.

ADX Groupe agit exclusivement dans le cadre des diagnostics techniques prescrits par les articles L271-6 et suivants du Code de la construction et de l'habitation. Les investigations se limitent aux seules opérations nécessaires pour répondre aux exigences légales de la réglementation relative aux diagnostics techniques, à l'exclusion notamment d'investigations techniquement irréalisables ou dans des endroits inaccessibles ou hermétiquement clos ou non signalés. Il ne sera procédé à aucun démontage complexe ni à aucun sondage destructif. ADX Groupe adresse par voie électronique un rapport dématérialisé ou par voie postal lorsque cette option a été commandée, dans un délai de 3 jours après l'exécution des prestations et sous réserve de la réception de l'entier paiement du prix, hors commande ayant nécessité des prélèvements et des analyses. Les rapports restent la propriété d'ADX Groupe jusqu'au complet paiement du prix. ADX Groupe se réserve la possibilité de sous-traiter une commande qui lui aurait été adressée. Dans cette hypothèse, ADX Groupe se porte fort de ce que son soustraitant bénéficie des compétences certifiées par un organisme accrédité ainsi que d'une assurance conformément aux dispositions des articles R.271-1 et R.271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

4-2 OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client ou toute personne mandatée le représenter, doit être présent aux date et heure convenues pour permettre à le groupe ADX Groupe l'accès à l'immeuble et pour l'accompagner au cours de l'exécution des prestations. Le Client ou toute personne mandatée le représenter fournit les renseignements utiles à l'exécution des prestations. Le Client met à disposition de le groupe ADX Groupe les moyens techniques et d'accessibilité nécessaires à l'exécution des prestations.

5. PRIX

5-1 DISPOSITIONS GENERALES

Tous les prix des services proposés à la vente sont exprimés en Euro et tiennent compte de la Taxe sur la Valeur Ajoutée applicable au jour de la commande.

5-2 MODIFICATION DU PRIX

Le prix de vente des prestations de services est celui en vigueur au jour de l'acceptation de l'offre. ADX Groupe se réserve la faculté de modifier ses prix à tout moment mais s'engage à appliquer les tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande. En cas d'erreur dans les informations communiquées par le Client qui seraient révélées lors de l'exécution de la prestation, notamment dans les hypothèses où la surface réelle diagnostiquée est supérieure à celle annoncée, la date de construction de l'immeuble est différente de celle déclarée ou les équipements électriques et de gaz installés dans l'immeuble sont différents de ceux annoncés, le groupe ADX Groupe se réserve le droit de modifier le prix de la prestation en application des tarifs en vigueur. En application des articles L271-6 et suivants du Code de la construction et de l'habitation, le groupe ADX Groupe doit, dans des cas précis, procéder à des prélèvements de matériaux et à l'analyse de ces matériaux. En ce cas, le groupe ADX Groupe se réserve le droit de modifier le prix de la prestation et de facturer au client 90 € TTC par analyse.

5-3 PAIEMENT DU PRI

Le paiement s'effectue par tout moyen au plus tard le jour de l'exécution prévue du contrat. Dans l'hypothèse d'un contrat conclu à distance par le biais du site internet, le paiement est effectué par carte bancaire dans le cadre d'un système sécurisé.

En l'absence de paiement, le groupe ADX Groupe se réserve le droit de refuser l'exécution du contrat jusqu'au complet règlement des sommes dues. ADX Groupe se réserve le droit de refuser d'honorer une commande émanant d'un client avec lequel un litige de paiement serait en cours.

Conformément à l'article L. 441-6 du code de commerce, tout retard de paiement entraine l'application d'intérêt au taux contractuel mensuel de 10% applicable à compter de la date d'exigibilité de la facture. Dans

l'hypothèse d'un contrat conclu avec un professionnel, tout retard dans le paiement du prix entraine l'exigibilité d'intérêts de retard dus à compter de la date de réception de la facture, dont le taux est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points. Tout retard de paiement entraine de plein droit l'exigibilité d'une indemnité de 40 euros.

6. ANNULATION ET RESILIATION

Conformément aux dispositions de l'article L114-1 du Code de la Consommation, les sommes versées sont des arrhes. Si le client décide de résilier le contrat et dans tous les cas d'inexécution de ses obligations par le client, les sommes versées à la commande restent acquises à le groupe ADX Groupe. Si ADX Groupe décide de résilier le contrat, les sommes versées par le Client sont intégralement remboursées.

7. RESPONSABILITE & ASSURANCE

La responsabilité de ADX Groupe ne peut pas être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du contrat due soit au fait du client soit à un cas de force majeure, et notamment dans le cas où l'accès à l'immeuble est rendu impossible en raison de l'absence du client aux date et heure convenues. La responsabilité ADX Groupe ne saurait être recherchée de quelque manière que ce soit pour une quelconque erreur ou omission d'une prestation effectuée hors le cadre de sa mission de diagnostic technique telle que définie par le Code de la construction et de l'habitation. Aucune responsabilité de le groupe ADX Groupe ne peut être retenue en cas de découverte ultérieure des produits initialement recherchés dans les endroits non diagnostiqués. La responsabilité de le groupe ADX Groupe ne saurait être recherchée quant à la conformité des détecteurs de fumée installés chez le client, lequel ne pourrait agir en garantie que contre le fournisseur de le groupe ADX Groupe. le groupe ADX Groupe déclare avoir souscrit une assurance couvrant les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions telles que définies ci-dessus et fournira à première demande le justificatif de son assurance.

8. REGLEMENT DES LITIGES

8-1 RECLAMATION

Toute réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : ADX Groupe – Parc Saint Fiacre – 53200 Château-Gontier – Tel : $02\,85\,40\,10\,25$.

Email : litiges@allodiagnostic.fr. 8-2 CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE TERRITORIALE

En présence d'un client ayant la qualité de commerçant, les parties conviennent qu'à défaut de règlement amiable tout litige relatif à la conclusion ou à l'exécution du contrat relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce d'ANGERS.

9. DROIT D'ACCES, D'OPPOSITION, DE RECTIFICATION OU DE SUPPRESSION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les informations qui sont demandées au Client lors de la demande de devis ou conclusion du contrat sont nécessaires au traitement de sa commande. le groupe ADX Groupe se réserve le droit d'utiliser les données personnelles collectées pour exercer une action commerciale ultérieure, par quelque moyen que ce soit. Sauf désaccord du client, le groupe ADX Groupe se réserve le droit de communiquer les données personnelles le concernant à des partenaires commerciaux rigoureusement sélectionnés. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client peut exercer son droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données le concernant en s'adressant à ADX Groupe à l'adresse suivante :

ADX Groupe - Parc Saint Fiacre – 53200 Château-Gontier

- Tel : 02 85 40 10 25
- Email : litiges@allodiagnostic.fr.

10. CONSERVATION DU CONTRAT

Conformément aux dispositions de l'article L 134-2 du Code de la consommation, ADX Groupe assure la conservation de l'écrit qui constate la conclusion du présent contrat pendant un délai de 10 ans et en garantit à tout moment l'accès au client.







Votre rapport de diagnostic

Diagnostic de Performance Energétique



M. ou Mme DUBERNARD Aain
 1 ROUTE DE LA VALLEE D AURE
 65240 GUCHEN

N° de dossier : 1067767

Date de réalisation : 12/02/2019

Consommation énergétique Emission de GES



AXA France IARD SA

Référence contrat d'assurance Contrat n° 3912280604 Client n° 0475461720

Attestation valable jusqu'au **01/01/2020**

réinventons / notre métier



Attestation présente sur le DDT complet



1 ROUTE DE LA VALLEE D AURE N° de dossier : 1067767 Dossier DPE - Page 2 sur 7 Rapport du : 13/02/2019



Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

N° :.....1067767 Valable jusqu'au :.....11/02/2029

Type de bâtiment :Habitation (en maison individuelle)

Année de construction : ..2007 Surface habitable :326 m²

Adresse:.....1 ROUTE DE LA VALLEE D AURE

65240 GUCHEN

Date (visite) :..... 12/02/2019

Diagnostiqueur:. Yannick LOUBEAU

Certification: I.Cert n°CPDI 0285 obtenue le 18/09/2017

Signature:

SAS Allodismustre | Superadomistratif : Parc Saint Flace, 5000 Obsteam Contier

Propriétaire :

Adresse:.....1 ROUTE DE LA VALLEE D AURE

65240 GUCHEN

Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) :

Nom :

Adresse :.....

Consommations annuelles par énergie

Obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, estimées à l'immeuble / au logement, prix moyens des énergies indexés au 15 Août 2015. Le présent diagnostic de performance énergétique a été enregistré sur le site de l'ADEME sous le numéro : 1965V1000286W

Consommations en énergies Consommations en éléfont de la finales primaire		Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par énergie et par usage en kWh _{EF}	détail par énergie et par usage en kWh _{EP}	
Chauffage	Electricité : 9 199 kWh _{EF}	23 735 kWh _{EP}	1 271 €
Eau chaude sanitaire	Electricité : 5 528 kWh _{EF}	14 261 kWh _{EP}	606 €
Refroidissement	-	-	-
CONSOMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSÉS	Electricité : 14 727 kWh _{EF}	37 996 kWh _{EP}	2 110 € (dont abonnement: 233 €)

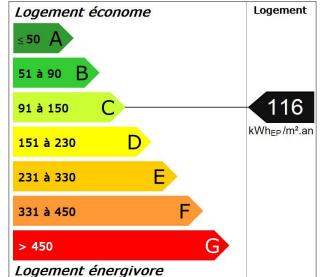
Consommations énergétiques

(En énergie primaire)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : 116 kWhEP/m².an

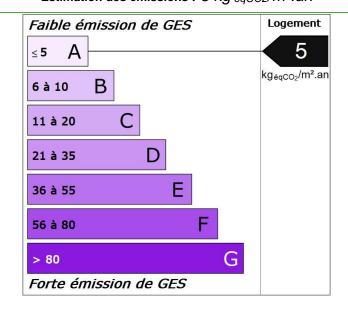
sur la base d'estimations à l'immeuble / au logement



Émissions de gaz à effet de serre

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : 5 kg éqCO2/m².an





1 ROUTE DE LA VALLEE D AURE N° de dossier : 1067767 Dossier DPE - Page 3 sur 7

Rapport du : 13/02/2019



Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

Descriptif du logement et de ses équipements

Log	ement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs: Bloc béton creux d'épaisseur 20 l'extérieur avec isolation intérieu Toiture: Plafond entre solives bois avec un comble faiblement ventilé avec	re (8 cm) ou sans remplissage donnant sur	Système de chauffage : Pompe à chaleur air/eau régulée, avec programmateur, réseau isolé, système basse température (système individuel)	Système de production d'ECS : Pompe à chaleur géothermique, réseau d'eau isolé (système individuel) Pompe à chaleur géothermique (système individuel)
		Emetteurs: Planchers chauffants	
volets battants bois Fenêtres battantes bois, double	vitrage avec lame d'air 16 mm et vitrage avec lame d'air 16 mm double vitrage avec lame d'air 16 etal à rupture de ponts	Système de refroidissement : Néant	Système de ventilation : VMC SF Hygro (extraction)
Plancher bas : Dalle béton donnant sur un terre ou en sous-face	e-plein avec isolation intrinsèque	Rapport d'entretien ou d'inspecti Néant	ion des chaudières joint :
Énergies renouvelables		Quantité d'énergie d'origine rer	nouvelable : Quantité indéterminée

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :

Pompe à chaleur géothermique, réseau d'eau isolé

Pompe à chaleur géothermique

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- · Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps.

La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

<u>Énergies renouvelables</u>

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

1 ROUTE DE LA VALLEE D'AURE N° de dossier : 1067767 Dossier DPE - Page 4 sur 7

Rapport du : 13/02/2019



Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmateur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

<u>Aération</u>

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.
- Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :
- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

<u>Autres usages</u>

Éclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...); poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).



1 ROUTE DE LA VALLEE D'AURE N° de dossier : 1067767 Dossier DPE - Page 5 sur 7

Rapport du : 13/02/2019



Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres. Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. Conventionnelle	Effort d'investissement*	Économies	Rapidité du retour sur investissement*	Crédit d'impôt
Envisager un Chauffage solaire	90	€€€	***	++	30%

Recommandation: Envisager une installation de chauffage solaire.

Détail : Depuis plusieurs années déjà, on se préoccupe d'économiser l'énergie et de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Les recherches ont permis de suivre des pistes prometteuses, d'élaborer des techniques performantes utilisant l'énergie solaire. Ainsi, selon les régions, le recours à l'énergie solaire permet d'envisager des économies d'énergie de l'ordre de 20 à 40 %. (ADEME). Sachez de plus que des aides financières vous permettront de financer plus facilement votre installation.

Envisager un ECS solaire 30%

Recommandation: Envisager une installation d'eau chaude sanitaire solaire.

Détail : Depuis plusieurs années déjà, on se préoccupe d'économiser l'énergie et de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Les recherches ont permis de suivre des pistes prometteuses, d'élaborer des techniques performantes utilisant l'énergie solaire. Ainsi, selon les régions, le recours à l'énergie solaire permet d'envisager des économies d'énergie de l'ordre de 20 à 40 %. (ADEME). Sachez de plus que des aides financières vous permettront de financer plus facilement votre installation.

Installation ventilation double flux

103

Recommandation : Si un aménagement complet et du bâtiment est prévu étudier la possibilité de mettre en place une ventilation double flux.

Détail : Ce système de ventilation permet de réaliser des économies importantes sur le chauffage en récupérant la chaleur de l'air vicié pour la transmettre à l'air qui sera insufflé dans la maison. Les bouches de soufflage et les bouches d'extraction doivent être nettoyées régulièrement. Le caisson de ventilation doit être vérifié tous les 3 ans par un professionnel. La ventilation ne doit jamais être arrêtée.

* Calculé sans tenir compte d'un éventuel crédit d'impôt



Commentaires

Néant

Références réglementaires et logiciel utilisés : Article L134-4-2 du CCH et décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, arrêté du 27 janvier 2012 relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêté du 17 octobre 2012, arrêté du 1er décembre 2015, 22 mars 2017arrêtés du 8 février 2012, décret 2006-1653, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010. Logiciel utilisé: LICIEL Diagnostics v4.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y! www.impots.gouv.fr Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr ou www.ademe.fr

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par I.Cert - Parc Edonia - Bâtiment G Rue de la Terre Nota: Victoria 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)



1 ROUTE DE LA VALLEE D AURE N° de dossier : 1067767 Dossier DPE - Page 6 sur 7 Rapport du : 13/02/2019



Diagnostic de performance énergétique

Fiche Technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

Département Altitude 778 m Maison Individuelle Année de construction 2007 Hauteur moyenne sous plafond Nombre de invieau 2	Catégorie	Données d'entrée	Valeurs renseignées
Type de bâtiment Année de construction Surface : 30 m² Année de construction Surface : 31 m² Bloc béton creux d'épaisseur 20 cm ou moins donnant sur l'extérieur avec isolation intérieur c'm' Surface : 31 m², Donnant sur : l'extérieur, U : 0.42 W/m²°C, b : 1 Daile béton donnant sur un terre-plein avec isolation intrinsèque ou en sous-face Surface : 163 m², Donnant sur : un terre-plein avec isolation intrinsèque ou en sous-face Surface : 163 m², Donnant sur : un terre-plein avec isolation intrinsèque ou en sous-face Surface : 163 m², Donnant sur : un terre-plein avec isolation intrinsèque ou en sous-face Surface : 163 m², Donnant sur : un terre-plein avec isolation intrinsèque ou en sous-face Surface : 163 m², Donnant sur : un terre-plein avec isolation intrinsèque ou en sous-face Surface : 163 m², Donnant sur : un comble faiblement venillé, U : 0.17 W/m²°C, b : 0.95 Fenêtres battantes bois, orientes Sud, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets batt bois Surface : 5.48 m², Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2.8 W/m²°C, D : 2.8 W/m²°C, b : 1 Fenêtres battantes bois, orientes Est, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets batt bois Surface : 0.58 m², Orientation : Cuest, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2.8 W/m²°C, D : 2.8 W/m²°C, b : 1 Fenêtres battantes bois, orientes Sud, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets battantes bois sorientes Sud, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets battantes bois sorientes Sud, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets battantes bois sorientes Sud, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets battantes bois sorientes Sud, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets battantes bois sorientes Sud, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets battantes bois sorientes Sud, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets battantes bois sorientes Sud, doub		Département	65 Hautes Pyrénées
Amée de construction Surface habitable du lot 326 m² Nombre de inveau 2		Altitude	768 m
Année de construction 2007 Sufface habitable du lot 326 m² Nombre de niveau 2 Hauteur moyenne sous plafond 2,5 m Nombre de logement du bâtiment 1 Caractéristiques des murs 2 Caractéristiques des planchers 2 Caractéristiques des planchers 3 Caractéristiques des planchers 3 Caractéristiques des planchers 4 Caractéristiques des planchers 4 Caractéristiques des planchers 5 Caractéristiques des planchers 5 Caractéristiques des planchers 6 Caractéristiques des planchers 6 Caractéristiques des planchers 7 Planch entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur un comble faiblement ven instellar (20 m) Surface : 163 m², Donnant sur : un cerre-plein un comble faiblement ven instellar (20 m) Surface : 163 m², Donnant sur : un cerre-plein, un comble faiblement ven instellar (20 m) Surface : 163 m², Donnant sur : un comble faiblement ven instellar (20 m) Surface : 163 m², Donnant sur : un comble faiblement ven instellar (20 m) Surface : 154 m², Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujin : 2.2 W/m²°C, b. : 1 Fenêtres battantes bois, orientes Sud, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets batt bois 5 must sur	e,	Type de bâtiment	Maison Individuelle
Nombre de logement du bâtiment Caractéristiques des murs Bloc bêton creux d'épaisseur 20 cm ou moins donnant sur l'extérieur avec isolation intérieur composite de logement du bâtiment 1 1 1 1 1 1 1 1 1	alit		2007
Nombre de logement du bâtiment Caractéristiques des murs Bloc bêton creux d'épaisseur 20 cm ou moins donnant sur l'extérieur avec isolation intérieur constitutes des murs Caractéristiques des planchers Dalle bêton donnant sur un terre-plein avec isolation intrinsèque ou en sous-face Sufface : 163 m², Donnant sur : l'extérieur, U : 0.42 W/m²°C, b : 1	néi	Surface habitable du lot	326 m ²
Hauteur moyenne sous plafond Nombre de logement du bâtiment Caractéristiques des murs	Gé		
Caractéristiques des murs Bioc béton creux d'épaisseur 20 cm ou moins donnant sur l'extérieur avec isolation intérieur c'nt)			
Bloc beton creux d'épaisseur 20 cm ou moins donnant sur l'extérieur avec isolation intérieur cm) Surface : 319 m², Donnant sur : l'extérieur, U : 0.42 W/m²°C, b : 1 Dalle béton donnant sur un terre-plein avec isolation intrinsèque ou en sous-face Surface : 138 m², Donnant sur : un terre-plein, U : 0.27 W/m²°C, b : 1 Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur un comble faiblement ven avec isolation intérieure (20 cm) Surface : 163 m², Donnant sur : un terre-plein, U : 0.27 W/m²°C, b : 0.95 Fenêtres battantes bois, orientées Sud, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets batte bois Surface : 163 m², Donnant sur : un comble faiblement ventilé, U : 0.17 W/m²°C, b : 0.95 Fenêtres battantes bois, orientées Sud, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets batte bois Surface : 3.74 m², Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujin : 2.9 W/m²°C, b : 1 Fenêtres battantes bois, orientées Nord, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets batte bois Surface : 3.74 m², Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujin : 2.9 W/m²°C, b : 1 Fenêtres battantes bois, orientées Sud, double vitrage avec lame d'air 16 mm Surface : 1.75 m², Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujin : 2.9 W/m²°C, b : 2.9 W/m²°C, b : 1 Fenêtres battantes bois, orientées Sud, double vitrage avec lame d'air 16 mm et vole battants bois Surface : 9.11 m², Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujin : 2.9 W/m²°C, b : 1 Portes-fenêtres battantes bois, orientées Sud, double vitrage avec lame d'air 16 mm et vole battants bois Surface : 9.11 m², Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujin : 2.9 W/m²°C, b : 1 Portes-fenêtres battantes bois, orientées Sud, double vitrage avec lame d'air 16 mm et vole battants bois Surface : 3.14 m², U : 2.8 W/m²°C, b : 1 Portes-fenêtres battantes bois, orientées Sud, double vitrage avec lame d'air 16 mm et vole battants bois Surface : 3.14 m², U : 3.3 W/m			
Caractéristiques des planchers Dalle béton donnant sur un terre-plein avec isolation intrinsèque ou en sous-face Surface : 153 m², Donnant sur un terre-plein, u.; ou 27 W/m²°, C); surface : 163 m², Donnant sur un comble faiblement ven avec isolation intérieure (20 cm) Surface : 153 m², Donnant sur un comble faiblement ventilé, U : 0.17 W/m²°, C, b : 0.95 Fenêtres battantes bois, orientées Sud, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets batts bois Surface : 153 m², Donnant sur : un comble faiblement ventilé, U : 0.17 W/m²°, C, b : 0.95 Fenêtres battantes bois, orientées Sud, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets batts bois Surface : 3.74 m², Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2.2 W/m²°, C, b : 2.2 W/m²°, C, b : 1 Fenêtres battantes bois, orientées Set, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets batt bois Surface : 0.58 m², Orientation : Ext, inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2.8 W/m²°, C, b : 2.8 W/m²°, C, b : 1 Fenêtres battantes bois, orientées Set, double vitrage avec lame d'air 16 mm surface : 0.58 m², Orientation : Ext, inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2.8 W/m²°, C, b : 2.8 W/m²°, C, b : 1 Fenêtres battantes battantes bois, orientées Set, double vitrage avec lame d'air 16 mm et vole battants bois Surface : 3.1 m², Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2.2 W/m²°, C, b : 2.8 W/m²°, C, b : 1 Portes-fenêtres battantes bois, orientées Sud, double vitrage avec lame d'air 16 mm et vole battants bois Surface : 3.44 m², Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2.2 W/m²°, C, b : 2.8 W/m²°, C, b : 1 Portes-fenêtres battantes bois, orientées Oust, double vitrage avec lame d'air 16 mm et voletants bois surface : 3.44 m², Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2.2 W/m²°, C, b : 2.8 W/m²°, C, b : 1 Portes-fenêtres battantes bois, orientées Oust, double vitrage avec lame d'air 16 mm et voletants bois surface : 3.44 m², U : 3.3 W/m²°, C, b : 1 Portes-fenêtres bo		9	Bloc béton creux d'épaisseur 20 cm ou moins donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (8 cm)
Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur un comble faiblement ven avec isolation intérieure (20 cm) Surface: 163 m², Donnant sur: un comble faiblement ventilé, U: 0.17 W/m²°C, b: 0.95 Fenétres battantes bois, orientées Sud, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets batte bois Surface: 5.48 m², Orientation: Sud, Inclinaison: > 75 °, Absence de masque, Ujn: 2.2 W/m²°C, b: 1 Fenétres battantes bois, orientées Nord, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets batte bois Surface: 3.47 m², Orientation: Nord, Inclinaison: > 75 °, Absence de masque, Ujn: 2.2 W/m²°C, b: 1 Fenétres battantes bois, orientées Sud, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets batte bois Surface: 3.28 W/m²°C, b: 1 Fenétres battantes bois, orientées Est, double vitrage avec lame d'air 16 mm Surface: 0.58 m², Orientation: Deuts, double vitrage avec lame d'air 16 mm Surface: 1.75 m², Orientation: Deuts, Inclinaison: > 75 °, Absence de masque, Ujn: 2.8 W/m²°C, b: 1 Fenétres battantes bois, orientées Couest, double vitrage avec lame d'air 16 mm surface: 1.75 m², Orientation: Ouest, Inclinaison: > 75 °, Absence de masque, Ujn: 2.8 W/m²°C, b: 1 Portes-fenêtres battantes bois, orientées Sud, double vitrage avec lame d'air 16 mm et vole battants bois Surface: 9.911 m², Orientation: Ouest, Inclinaison: > 75 °, Absence de masque, Ujn: 2.2 W/m²°C, b: 1 Portes-fenêtres battantes bois, orientées Ouest, double vitrage avec lame d'air 16 mm et vole battants bois Surface: 3.04 m², Orientation: Ouest, Inclinaison: > 75 °, Absence de masque, Ujn: 2.2 W/m²°C, b: 1 Portes-fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques Surface: 3.44 m², U; 3.3 W/m²°C, b: 1 Portes-fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques Liaison Mur / Portes-fenêtres Sud: Psi: 0, Linéaire: 15.76 m, Liaison Mur / Portes-fenêtres Sud: Psi: 0, Linéaire: 15.74 m, Liaison Mur / Portes-fenêtres Sud: Psi: 0, Linéaire: 5.74 m, Liaison Mur / Portes-fenêtres Sud: Psi: 0, Linéaire: 5.74 m, Liaison Mur / Portes-fenêtres Oues: Psi: 0, Linéaire: 5.84		Caractéristiques des planchers	Dalle béton donnant sur un terre-plein avec isolation intrinsèque ou en sous-face
Surface : 5.48 m², Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2.2 W/m²°C, Uw : 2.8 W/m²°C, b : 1 Fenêtres battantes bois, orientées Nord, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets batt bois Surface : 3.74 m², Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2.2 W/m²°C, Uw : 2.8 W/m²°C, b : 1 Fenêtres battantes bois, orientées Est, double vitrage avec lame d'air 16 mm Surface : 0.58 m², Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2.8 W/m²°C, Uw : 2.8 W/m²°C, b : 1 Fenêtres battantes bois, orientées Ouest, double vitrage avec lame d'air 16 mm Surface : 1.75 m², Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2.8 W/m²°C, Uw : 2.8 W/m²°C, b : 1 Portes-fenêtres battantes bois, orientées Sud, double vitrage avec lame d'air 16 mm et vole battants bois Surface : 9.11 m², Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2.2 W/m²°C, Uw : 2.8 W/m²°C, b : 1 Portes-fenêtres battantes bois, orientées Ouest, double vitrage avec lame d'air 16 mm et vole battants bois Surface : 3.14 m², Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2.2 W/m²°C, Uw : 2.8 W/m²°C, b : 1 Portes-fenêtres battantes bois, orientées Ouest, double vitrage avec lame d'air 16 mm et vole battants bois Surface : 3.04 m², Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2.2 W/m²°C, Uw : 2.8 W/m²°C, b : 1 Portes-fenêtres Sud se surface : 3.04 m², Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2.4 W/m²°C, Uw : 2.8 W/m²°C, b : 1 Caractéristiques des portes Liaison Mur / Portes-fenêtres Sud : Psi : 0, Lin		Caractéristiques des plafonds	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation intérieure (20 cm)
Surface : 3.44 m², U : 3.3 W/m²°C, b : 1 Définition des ponts thermiques Liaison Mur / Fenêtres Sud : Psi : 0, Linéaire : 18.96 m, Liaison Mur / Fenêtres Nord : Psi : 0, Linéaire : 15.76 m, Liaison Mur / Fenêtres Est : Psi : 0, Linéaire : 3.14 m, Liaison Mur / Fenêtres Ouest : Psi : 0, Linéaire : 9.42 m, Liaison Mur / Portes-fenêtres Sud : Psi : 0, Linéaire : 17.22 m, Liaison Mur / Portes-fenêtres Ouest : Psi : 0, Linéaire : 5.74 m, Liaison Mur / Portes-fenêtres Sud : Psi : 0, Linéaire : 9.1 m, Liaison Mur / Porte : Psi : 0, Linéaire : 5.9 m, Liaison Mur / Plancher_int : Psi : 0.92, Linéaire : 64 m, Liaison Mur / Plancher : Psi : 0.82, Linéaire : 16 m, Liaison Mur / Plancher : Psi : 0.71, Linéaire : 64 m	Enveloppe		Surface : 5.48 m², Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2.2 W/m²°C, Uw : 2.8 W/m²°C, b : 1 Fenêtres battantes bois, orientées Nord, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets battants bois Surface : 3.74 m², Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2.2 W/m²°C, Uw : 2.8 W/m²°C, b : 1 Fenêtres battantes bois, orientées Est, double vitrage avec lame d'air 16 mm Surface : 0.58 m², Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2.8 W/m²°C, Uw : 2.8 W/m²°C, b : 1 Fenêtres battantes bois, orientées Ouest, double vitrage avec lame d'air 16 mm Surface : 1.75 m², Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2.8 W/m²°C, Uw : 2.8 W/m²°C, b : 1 Portes-fenêtres battantes bois, orientées Sud, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets battants bois Surface : 9.11 m², Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2.2 W/m²°C, Uw : 2.8 W/m²°C, b : 1 Portes-fenêtres battantes bois, orientées Ouest, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets battants bois Surface : 3.04 m², Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2.2 W/m²°C, Uw : 2.8 W/m²°C, b : 1 Portes-fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, orientées Sud, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets roulants pvc Surface : 5.16 m², Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2.6 W/m²°C, Uw : 3.3 W/m²°C, b : 1
Liaison Mur / Fenêtres Sud : Psi : 0, Linéaire : 18.96 m, Liaison Mur / Fenêtres Nord : Psi : 0, Linéaire : 15.76 m, Liaison Mur / Fenêtres Est : Psi : 0, Linéaire : 3.14 m, Liaison Mur / Fenêtres Ouest : Psi : 0, Linéaire : 9.42 m, Liaison Mur / Portes-fenêtres Sud : Psi : 0, Linéaire : 17.22 m, Liaison Mur / Portes-fenêtres Ouest : Psi : 0, Linéaire : 5.74 m, Liaison Mur / Portes-fenêtres Sud : Psi : 0, Linéaire : 9.1 m, Liaison Mur / Porte : Psi : 0, Linéaire : 5.9 m, Liaison Mur / Plancher_int : Psi : 0.92, Linéaire : 64 m, Liaison Mur / Plancher : Psi : 0.82, Linéaire : 16 m, Liaison Mur / Plancher : Psi : 0.71, Linéaire : 64 m		Caractéristiques des portes	
m ·			Liaison Mur / Fenêtres Sud: Psi: 0, Linéaire: 18.96 m, Liaison Mur / Fenêtres Nord: Psi: 0, Linéaire: 15.76 m, Liaison Mur / Fenêtres Est: Psi: 0, Linéaire: 3.14 m, Liaison Mur / Fenêtres Ouest: Psi: 0, Linéaire: 9.42 m, Liaison Mur / Portes-fenêtres Sud: Psi: 0, Linéaire: 17.22 m, Liaison Mur / Portes-fenêtres Ouest: Psi: 0, Linéaire: 5.74 m, Liaison Mur / Portes-fenêtres Sud: Psi: 0, Linéaire: 9.1 m, Liaison Mur / Porte: Psi: 0, Linéaire: 5.9 m, Liaison Mur / Plancher_int: Psi: 0.92, Linéaire: 64 m, Liaison Mur / Refend: Psi: 0.82, Linéaire: 16 m,
Caractéristiques de laventilation VMC SF Hygro (extraction)	נט	Caractéristiques de la ventilation	

3 rue Bonado 64000 PAU - Tél : 09 70 69 08 17 - Fax : 05 62 337 300 SAS au capital de 6 990 495 € - RCS PARIS 505 037 044 - RC professionnelle AXA n° 3912280604 & 3912431104



1 ROUTE DE LA VALLEE D AURE N° de dossier : 1067767 Dossier DPE - Page **7** sur **7** Rapport du : 13/02/2019



		Qvareq: 1.2, Smea: 2, Q4pa/m ² : 1321.4, Q4pa: 1321.4, Hvent: 137.2, Hperm: 25.5			
	Caractéristiques du chauffage	Pompe à chaleur air/eau régulée, avec programmateur, réseau isolé, système basse température (système individuel) Emetteurs: Planchers chauffants Re: 1, Rr: 0.95, Rd: 0.95, Rg: 2.6, Pn: 0, Fch: 0			
	Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire	Pompe à chaleur géothermique, réseau d'eau isolé (système individuel) Becs: 1289, Rd: 0.9, Rg: 1, Pn: 0, lecs: 2.14, Fecs: 0, Vs: 300L Pompe à chaleur géothermique (système individuel) Becs: 1289, Rd: 0.9, Rg: 1, Pn: 0, lecs: 2.14, Fecs: 0, Vs: 300L			
Caractéristiques de la climatisation Néant		Néant			

Explications personnalisées sur les éléments pouvant mener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Tablea	a recapitatatii at	s la lifetificae a u	tiliser pour la ret	ansanon da Di	<u></u>	
		Bá	àtiment à usage principal d'habitation				-
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans	DPE non réalisé à l'immeuble			
				Appartement avec systèmes individuels de chauffage et de production d'ECS ou collectifs et équipés comptages individuels		Appartement avec système collectif de chauffage ou	Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948	comptage individuel quand un DPE a été réalisé à l'immeuble	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948	de production d'ECS sans comptage individuel	autre que d'habitation
Calcul conventionnel	X A partir du DPI		A partir du DPE		X		
Utilisation des factures	X		à l'immeuble	Х		X	x

Pour plus d'informations :

www.developpement-durable.gouv.fr rubrique performance énergétique www.ademe.fr



ATTESTATION D'INDEPENDANCE ET DE MOYENS

Je, soussigné Edouard CARVALLO, Président du groupe ALLO DIAGNOSTIC, ayant son siège social à MONTROUGE (92120), 62 B Avenue Henri Ginoux, atteste sur l'honneur que la société répond en tous points aux exigences définies par les articles L 271-6 et R 271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Ainsi, la société ALLO DIAGNOSTIC n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni vis-à-vis du propriétaire (ou de son mandataire) faisant appel à elle, ni vis-à-vis d'une quelconque entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il est demandé d'établir l'un des documents constituant le Dossier de Diagnostics Techniques.

La société ALLO DIAGNOSTIC est titulaire d'un contrat d'assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité liée à ses interventions (RC professionnelle souscrite auprès de la société d'assurance AXA, sous les polices numérotées 3912280604 et 3912431104).

Enfin, la société ALLO DIAGNOSTIC dispose de tous les moyens matériels et en personnel nécessaire à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostics Techniques.

Fait à Paris, Le 2 janvier 2019

Siège social :

62bis Avenue Henri Ginoux 92120 Montrouge Siège administratif:

Parc Saint Fiacre 53200 Château-Gontier





COURTIER

CNA 178 BOULEVARD PEREIRE 75017 PARIS Tel: 01 40 68 02 02 Fax: 01 40 68 05 00 Email: CONTACT@CNASSUR.COM Portefeuille: 0114921220

Vos références : Contrat n° 3912431104 ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que la

SAS ADX GROUPE (ADX EXPERTISE - ALLO DIAGNOSTIC) 62 bls rue Henri Gi 92120 Montrouge

a souscrit un contrat d'assurance « Responsabilité Civile » 1 » Ligne n° 3912280604 et un contrat d'assurance « Responsabilité Civile » 2 » Ligne n° 3912431104 garantissant les consequences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat :

- Les diagnostics techniques immobiliers obligatoires

 - Riepérage amiante avant-vente.
 Constat des risques d'exposition au plomb
 Diagnostic de performance énergétique.
 Estat de l'installation intérieure de gaz.
 Estat de l'installation intérieure d'électricité.
 Tout de s'ablament réfaif à la présence de te

 - Etat du bâtiment relatif à la présence de termites
 Etat des risques naturels, miniers et technologiques
 L'Inflitrométric
- Les autres diagnomics

 - Dosser Amante Parte Principe Globale (DTG)
 Dagnostique Technique Globale (DTG)
 Dosser Amante Parte Principe (DAPP)
 Controlle du plomb après travaux
 Controlle de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante
 Repérage de l'amiante avant bravaux
 Repérage de l'amiante avant dénoition
 Repérage du plomb avant travaux
 Diagnostic accessiblié Prandricapé;
 Constat de l'état parastitaire dans les immeubles bâtil et non bâtis
 Attestations de surface : Loi Carrer, surfoce habitable, surfoce utile.

AXA France IARD SA
Society Entire the susquedies 1/4 PRESIDENT
Society Society Conference of the Confe

3/n° 3912431104

Garanties et franchises contrat 1- Ligne N° 3912280604

NATURE DES GARANTIES

ntant des garantles et des franchises [- Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engageme maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus étevé des montants prévus pour ces garanties - ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des conditions

LIMITES DES GARANTIES

NATURE DES GARANTIES	9.000.000 € par année d'assurance et par sinistre		
Four dommages corporels, matériels et immatériels conséculis confondus (autres que ceux visé; au paragraphe « Autres garanties » « après)			
Dont:			
Dommages corporels	9.000,000 € par année d'assurance et par sinistre		
 Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus 	1.200.000 € par année d'assurance et par sinistre		
Autres garanties :			
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)	750.000 € par année d'assurance		
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	par expert 300.000 € par sinistre ≪ 500.000 € par année d'assurance		
Dommages aux biens conflés (seon extension aux conditions particulières)	150.000 € par sinistre		

AXA France IARD SA

- Diagnostic Technique Immobilier (Loi SRU) Etit des lieux locatif Diagnostic de politation des sols Audit de pré acquisition Recherche des métaux lourds Dossier de mutation
- Dospressie de mazalon Chignostic technique en vue de la mise en copropriéré Audit de la partie privative en assainissement collectif Etats des lieux dans le cadre des dispositifs Robien et Scellier
- Attestation de décence du logement (critères de surface et d'habitabilité)
- Diagnostic sécurité piscine
- Test d'étanchéité à fair des bâtiments

Diagnostic sécurité pisaire

Fest défanchété à l'air des bâtiments

Artersation de conformité à la Réglementation Thermique
Réalisation de documents uniques d'avolutation des Risques Professionnels

Formation aux métiers du Diagnostic

L'Analyse de la qualité de l'air et la Recherche de fuites

Vérification de la VMC

Pose de détecteurs incendie

Saptieur Annantine

Rédaction de l'Asin de Prévention des Risques, nécessaire lors de l'intervention d'une entrepsise extérieurs sur le site d'une contropsise utilisatrice

Actes de prélèvement légionnelle

Portabilité de l'eau.

Mésures d'empoussièrement

A effet du 17/01/2017 3- Habilitation COFRAC : controlles électriques suivants:

A villat l'vérifications infalais des installations electriques permanentes limitées à la basse tension et sur d'emande de l'inspection du travail des installations éléctriques permanentes ou temporaires limitées à la basse tension notation des modes de l'inspection du travail des installations electriques permanentes ou temporaires limitées à la visus tension institutions allementes depuis un branchement à puisance lunielle.

Ver [81] : Vérifications péndiques des installations ellectriques permanentes limitées à la passaire la puisance surveillée.

Ver [81] : Vérifications péndiques des installations ellectriques permanentes limitées à la puisance surveillée.

Ver [81] : Vérifications avant mos en service, des installations electriques temporaires imprécédents

Ver l'en l'increment de puis un branchement à puissance limitée ou un branchement à puissance surveillée.

- Réalsation de maquette numérique dans le cadre du BIM (Building information Modeling)
- · Diagnostic déchets avant démolition
- · Etude thermique du bâtiment

Les garanties s'exercent à concurrence des montants figurant en page 3 de la présente.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se

Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger des lors que l'assurance de ces derniers doc être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée

La présente attestation est valuble pour la période du **1. janvier 2019 au 1. janvier 2020**, sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des . Assurances ou le contrat.

4/ n° 3912431104

Garanties du contrat 2- Ligne N° 3912431104

La garantie de l'Assureur Ceverce à concurrènce des montants suivants: pour la seule garantie Responsabilité Civile Professionnelle :

Tous d'ommages confondus : 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance et par filiale,

Dommages résultant d'attentes à l'environnement accidentelles sur les sites des clients de l'assuré : 1 500 000 € par sinistre et par année d'assurance et par filiale.

Il est précisé que ces montants interviennent:

- en excedent des montants de garantie du contrat de l'ère ligne.

oprès épusement des montants de garantie fixés par année d'assurance dans le contrat de l'ére ligne. En cas d'intervention du présent contrat au premier euro, il sera fait application des franchises du contrat de lère ligne

le 5 janvier 2019 Pour la société :



Certificat de compétences **Diagnostiqueur Immobilier**

N° CPDI 0285 Version 007

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur LOUBEAU Yannick

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention Amiante Avec Mention**

Date d'effet: 18/09/2017 - Date d'expiration: 17/09/2022

Amiante sans mention Amiante Sans Mention*

Date d'effet: 18/09/2017 - Date d'expiration: 17/09/2022

DPE tout type de bâtiments

Diagnostic de performance énergétique avec mention : DPE tout type de

Date d'effet: 18/09/2017 - Date d'expiration: 17/09/2022

DPE individuel Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel

Date d'effet: 18/09/2017 - Date d'expiration: 17/09/2022

Electricité Etat de l'installation intérieure électrique

Date d'effet: 02/10/2013 - Date d'expiration: 01/10/2018

Gaz Etat de l'installation intérieure gaz

Date d'effet: 23/07/2017 - Date d'expiration: 22/07/2022

Plomb Plomb: Constat du risque d'exposition au plomb

Date d'effet: 23/07/2017 - Date d'expiration: 22/07/2022

Termites Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France

métropolitaine

Date d'effet: 23/07/2017 - Date d'expiration: 22/07/2022

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire, le 20/09/2017.

* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres

que ceux relevant de la mention.
**Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification



Certification de personnes Diagnostiqueur Portée disponible sur www.icert.fr ACCREDITATION



Décision de certification

Certification des diagnostiqueurs immobilier

LOUBEAU Yannick

Madame, Monsieur,

Suite au passage de vos examens de certification diagnostic immobilier, vous trouverez ci-dessous vos résultats :

ELECTRICITE Réussite à la certification Date de décision : 17/10/2018

Résultat de l'examen théorique du 10/10/2018 Réussite

Résultat de l'examen pratique du 10/10/2018 Réussite

En cas d'échec à l'un de vos examens de certification, n'hésitez pas à nous contacter au 02 90 09 35 02 afin de planifier une session de rattrapage.

Nous restons à votre écoute pour tous renseignements complémentaires et vous remercions pour la confiance que vous nous portez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.

Fait à Saint-Grégoire le : Philippe TROYAUX Directeur Général d'I.Cert 17/10/2018

